

MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

Circulaire n° 92/80
émanant du Cabinet

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

/ -)

MESSIEURS LES DELEGUES REGIONAUX DE
L'ENSEIGNEMENT SECONDAIREMESSIEURS LES INSPECTEURS REGIONAUX DE
L'ENSEIGNEMENT PRIMAIREMESDAMES ET MESSIEURS LES DIRECTEURS DES
ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE,
PRIMAIRE ET NORMAL

-oOo-

O B J E T : Calendrier des Congés pour l'année scolaire 1980/81

J'ai l'honneur de vous communiquer, ci-dessous, le Calendrier des congés pour l'année scolaire 1980 / 1981

- FETE DE L'EVACUATION : Mercredi 15 Octobre 1980
- AID EL IDHA : (du Vendredi 17 Octobre 1980 après les cours au Lundi 20 Octobre 1980 inclus)
- RAS EL AM EL HEJRI : 1 jour (il sera fixé ultérieurement par le Premier Ministère en application du décret n° 954 du 2.11.1978)
- CONGE D'AUTOMNE : (du dimanche 23 Novembre 1980 au Dimanche 30 Novembre 1980)
- NOUVEL AN : Jeudi 1er Janvier 1981
- FETE DE LA REVOLUTION : 1 jour (il sera fixé ultérieurement par le Premier Ministère en application du décret n° 954 du 2.11.1978)
- MOULED : 1 jour (il sera fixé ultérieurement par le Premier Ministère en application du décret n° 954 du 2.11.1978)
- CONGE D'HIVER : (du dimanche 25 Janvier 1981 au Dimanche 8 Février 1981)
- FETE DE L'INDEPENDANCE : Vendredi 20 Mars 1981
- CONGE DU PRENTIEMS : (du Dimanche 5 Avril 1981 au Dimanche 12 Avril 1981)
- FETE DU TRAVAIL : Vendredi 1er Mai 1981
- FETE DE LA VICTOIRE ET DE LA JEUNESSE : (du dimanche 31 Mai 1981 au Mardi 2 Juin inclus)
- CONGE DE L'ETE :

1°) Pour les élèves :

Les cours cesseront le Samedi 13 Juin 1981 dans tous les Etablissements d'Enseignement Secondaire, Technique, Professionnel, Primaire et Normal, à l'exception des Classes Terminales conduisant au Baccalauréat, et Diplôme de Technicien et des quatrièmes années des Ecoles Normales où les cours cesseront à des dates qui seront communiquées ultérieurement.

Par ailleurs, les cours de toutes les classes et pour tous les ordres d'enseignement reprendront le Mardi 15 Septembre 1981.

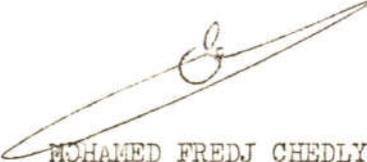
2^e) Pour les Enseignants des Etablissements d'Enseignement
Secondaire, Technique, Professionnel, Primaire et Normal

Mesdames et Messieurs les Enseignants exerçant dans les
Etablissements d'Enseignement Secondaire, Technique, Professionnel, Pri-
maire et Normal quitteront leurs postes le Mardi 30 Juin l'après-midi et
les rejoindront le Mardi 15 Septembre 1981.

REMARQUE : Les Enseignants de confession chrétienne sont autorisés à s'absenter :

- Le Jeudi 25 Décembre 1980 (Jour de Noël)

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE



MOHAMED FREDJ CHEDLY